



**ÉLUS,
FAITES DE L'EAU
UN ATOUT
DE DÉVELOPPEMENT
DE VOTRE TERRITOIRE**

« Un projet d'aménagement qui intègre l'eau dès le début permet de développer le territoire, maîtriser les coûts et prévenir les risques »

Le cheminement de l'eau est le point de départ de tout projet d'aménagement et d'urbanisme.

Cela permet :

- de concilier les différents enjeux d'urbanisme : logement, mobilité, risques, consommation de l'espace, énergie, développement économique, trame verte et bleue... et de préserver la ressource en eau.
- de construire un projet d'aménagement et d'urbanisme qui réponde à l'ensemble des enjeux à moindre coût.

Les EPCI* disposent aujourd'hui à la fois des compétences en aménagement et urbanisme et des compétences liées à la gestion de l'eau. Cela offre la possibilité de mener une démarche globale et transversale.

1) Les principales clés pour réussir :

a) Pour tous vos projets (lotissement, revitalisation de bourg, PLUI...), **intégrez la question de l'eau systématiquement et le plus tôt possible !**

b) **Travaillez de manière transversale** entre élus et services des domaines de l'eau et de l'urbanisme.

c) **Appuyez-vous sur le cheminement de l'eau** : le paysage et le relief « plateau - coteaux - vallée », offrent des clés de lecture de l'armature et du fonctionnement du territoire dans lequel va s'intégrer le nouveau projet.

Pour cela, quelques recommandations :

> **contactez l'animateur de Sage*** et les élus de la **commission locale de l'eau (CLE) dès le début** de la réflexion sur le document d'urbanisme ou le projet d'aménagement ; ils connaissent bien le territoire du bassin versant ;

> rédigez un cahier des charges qui intègre la question de l'eau dans l'approche globale ;

> **choisissez une maîtrise d'œuvre compétente dans le domaine de la gestion intégrée de l'eau.** Le coût financier de l'étude peut être légèrement plus élevé...au profit d'un projet mieux adapté au territoire et moins onéreux.

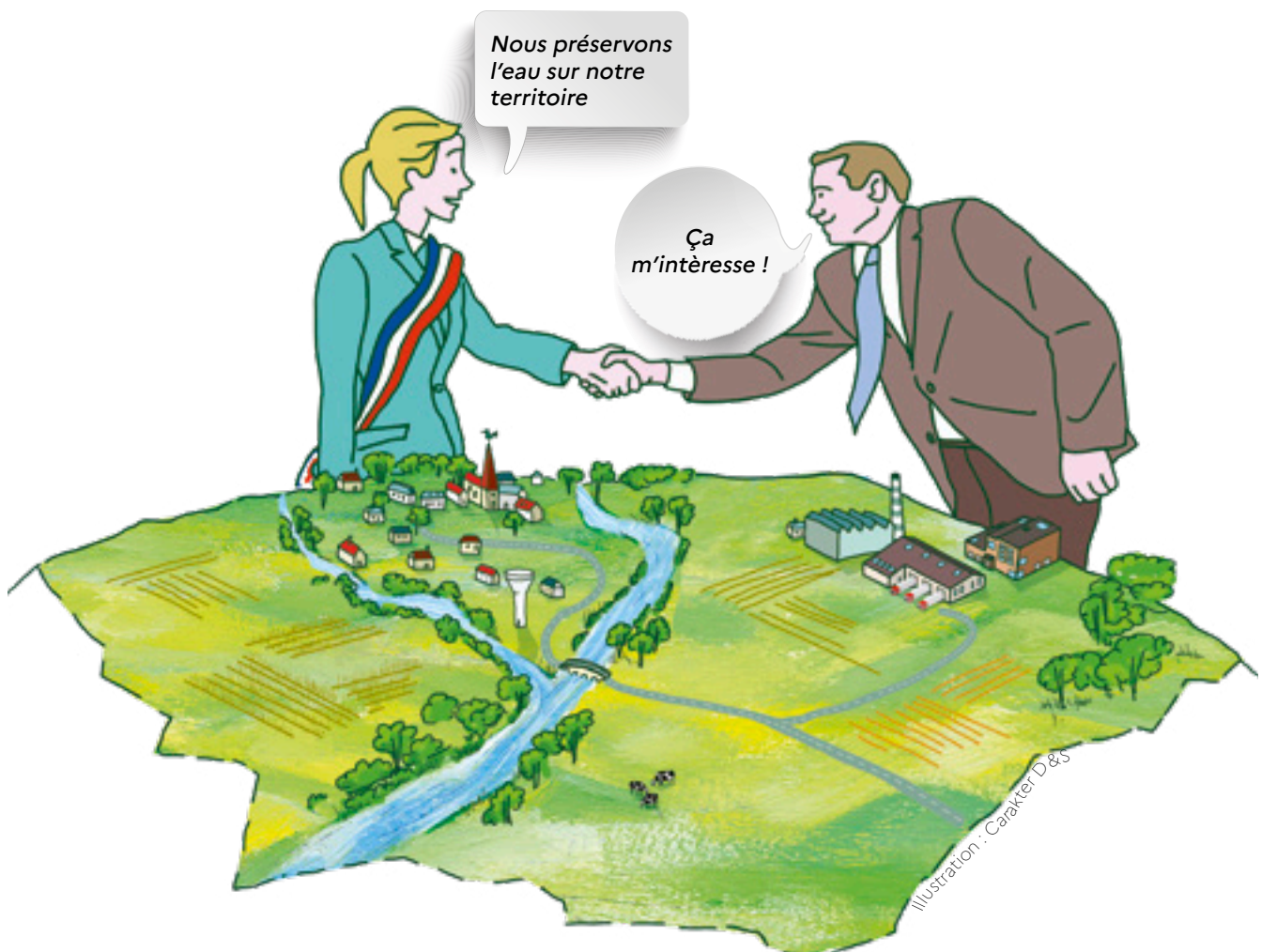
*EPCI : établissement public de coopération intercommunale

*Sage : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

2) Associer eau et urbanisme : de nombreux atouts

Atout n°1 :

une eau de qualité et en quantité suffisante permet le développement économique local



Préserver l'eau est une nécessité pour l'emploi. **En effet, pour développer sa commune et accueillir de nouvelles entreprises, de nouveaux habitants, il faut de l'eau !**

L'implantation historique des villes et villages à proximité des rivières en témoigne. Ainsi, lorsqu'une entreprise s'installe dans un territoire, la collectivité doit fournir une nouvelle quantité d'eau journalière. De même, un nouveau lotissement s'accompagne d'une augmentation des besoins en eau potable.

Les ressources en eau du territoire permettront-elles de toujours y répondre ?

Le cours d'eau peut-il accepter de nouveaux rejets d'eaux usées tout en restant en bon état ?

L'eau est un facteur de prospérité économique, mais c'est une ressource précieuse, limitée et inégalement répartie sur le territoire.

Prendre en considération les enjeux liés à l'eau en amont des projets de développement, c'est **assurer la préservation de sa qualité et sa répartition équitable entre tous les usages.**



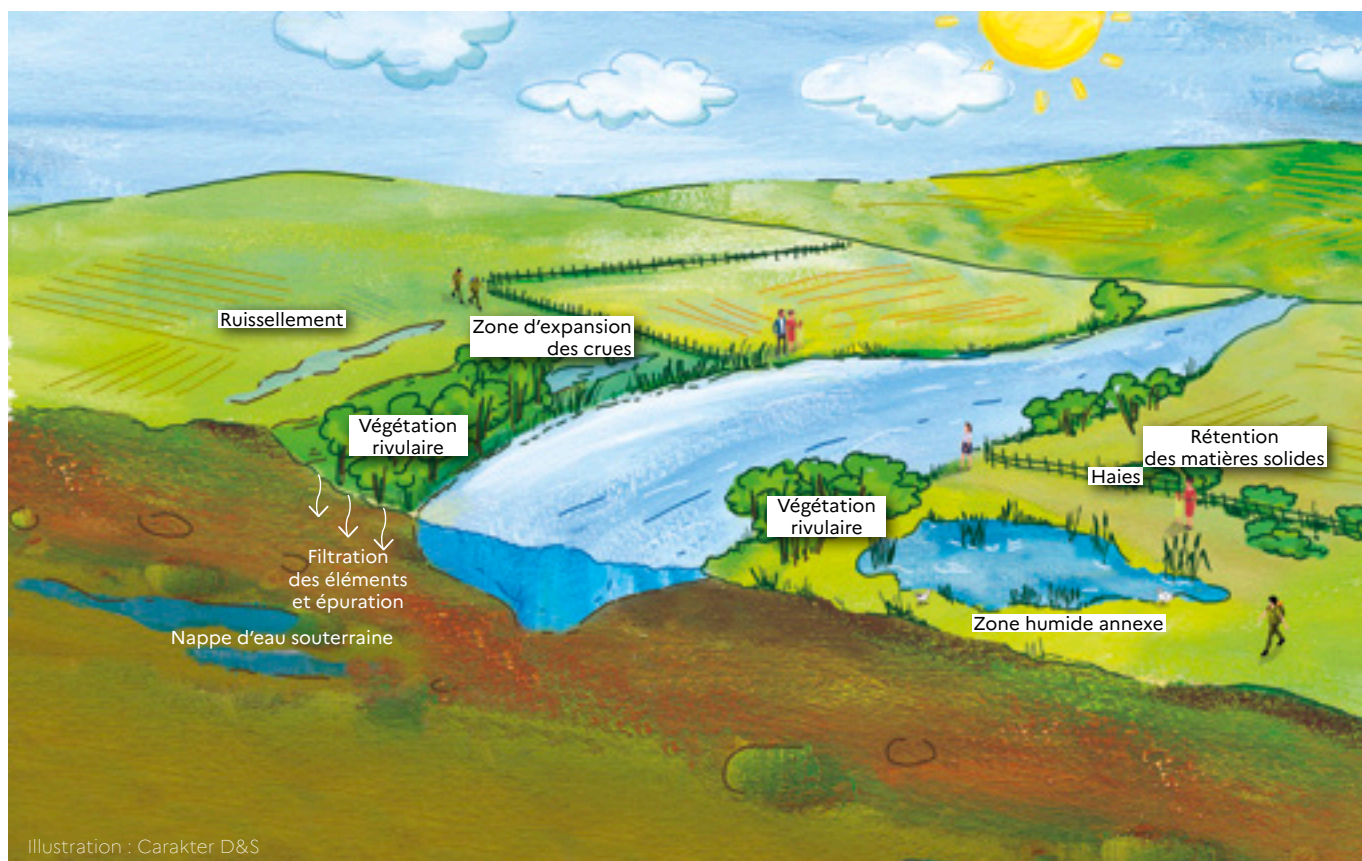
Zoom : Derrière le robinet coule une rivière

L'eau permet le développement économique du territoire, encore faut-il que cette eau parvienne jusqu'au robinet ! La disponibilité de l'eau potable dépend de l'état de la rivière ou de la nappe, qui sont le reflet de l'aménagement du bassin versant.

L'eau est puisée dans un cours d'eau ou une nappe, puis traitée et distribuée. Après utilisation, elle est collectée et dépolluée avant de rejoindre son parcours naturel.



LA RIVIÈRE ET SES MILIEUX ASSOCIÉS : UN VÉRITABLE FILTRE BIOLOGIQUE



Atout n°2 :

intégrer l'eau dès le début du projet permet de maîtriser les coûts...

Construire en fonction du cheminement naturel de l'eau sur le terrain rend inutile la construction d'ouvrages spécifiques de gestion de l'eau tels qu'un bassin de stockage des eaux pluviales. C'est une source d'économies ! De plus, un même espace peut avoir plusieurs fonctions. A titre d'exemple, un parc public est un espace de loisirs et de circulations douces. Modelé en léger creux et végétalisé, il infiltre l'eau pluviale et limite ruissellements et inondations, sans investissement lourd dans un réseau, un stockage et un traitement. La multifonctionnalité des espaces permet donc de réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement.

Enfin, les projets d'ingénierie écologique (ou « solutions fondées sur la nature ») sont moins coûteux que la construction et l'entretien d'infrastructures de réseaux traditionnelles. Ils permettent de bénéficier gratuitement des services rendus par la nature : rivières et milieux humides en bonne santé épurent l'eau, la régulent, et sont des lieux riches en biodiversité.

Le renouvellement urbain donne aux collectivités l'opportunité d'intégrer ces solutions naturelles et multifonctionnelles tout en réalisant des économies.

L'agence de l'eau peut aider financièrement de tels projets en lien avec l'aménagement et l'urbanisme.

Atout n°3 :

...et de prévenir les risques

En tant qu'élu, vous avez une responsabilité importante face aux risques car vous veillez au respect de la réglementation et aux meilleurs choix pour l'avenir de la collectivité.

Les projets qui ont insuffisamment pris en compte la préservation du cycle de l'eau dès le départ se retrouvent parfois à l'arrêt, avec des contentieux juridiques ou financiers.

Prendre en considération l'eau dès l'amont des projets c'est, dans un contexte de dérèglement climatique, limiter les risques tels qu'inondations, sécheresses et canicules ou pollutions.

Ainsi, l'exposition des personnes et des biens aux inondations peut être réduite en préservant les zones d'expansion des crues, en limitant l'imperméabilisation des sols et en réduisant les ruissellements grâce à la végétation. La

végétation, liée à l'eau, permet aussi d'abaisser la température et d'éviter l'effet d'îlot de chaleur.

Préserver la ressource aujourd'hui permet au territoire d'être plus résilient face au changement climatique. Les tensions sur la ressource en eau vont en effet s'accroître. Une baisse des débits des cours d'eau de 10 à 40 % est envisagée d'ici 2070.

Y aura-t-il alors assez d'eau sur le territoire ? Existe-t-il un risque de rupture d'approvisionnement en eau potable ? Pourra-t-on garantir la sécurité alimentaire et sanitaire ?

Atout n°4 :

la nature et l'eau renforcent l'attractivité résidentielle et touristique



Illustration : Forma6 • Saint Christophe du Ligneron (Vendée)

Un cadre de vie de qualité et un environnement préservé renforcent l'attractivité du territoire car ils répondent aux attentes sociétales. La présence de végétation et d'eau près des zones habitées répond aux attentes de nature des habitants, en milieu rural comme en ville.

Structurer les projets d'aménagement en fonction du cheminement de l'eau met en valeur l'identité du territoire. L'eau a en effet modelé le paysage : vallées, cours d'eau et zones humides, déterminant l'implantation d'activités telles que l'agriculture et l'industrie. Ce patrimoine naturel et cet héritage historique donnent son identité au territoire.

En mettant en valeur un milieu humide ou une rivière, l'aménagement urbain permet de renforcer l'identité et l'attractivité d'un lieu, à la fois pour les populations souhaitant s'y installer, mais également pour les touristes.

3) D'autres l'ont fait !

Quelques exemples pour inspirer vos projets

> **Réduction du risque d'inondation par la suppression d'un plan d'eau et l'aménagement des abords de la rivière, Mairie d'Aviré (Maine-et-Loire) :** pour réduire le risque d'inondation et restaurer un milieu naturel dégradé, la mairie d'Aviré a supprimé l'étang et laissé la rivière la Sazée s'écouler au sein d'une prairie humide, à proximité du bourg.

La transformation du site a permis le développement de la faune et de la flore. C'est désormais un espace attractif pour les habitants et les promeneurs des communes voisines. Les habitants peuvent aujourd'hui constater que, lors des hivers particulièrement pluvieux, la rivière s'étend dans son champ d'expansion de crue et épargne les habitations.



Photo CToutvu à Aviré (Maine-et-Loire)

Le film : <https://youtu.be/lmH2U3ustTM>



Photo : Vincent D'AGOSTINO

> Un lotissement économe en énergie et respectueux de la ressource en eau • l'écoquartier de la Barberie, à Changé (Mayenne) :

la collectivité et le bailleur social souhaitent répondre à plusieurs objectifs, tant sur le plan social (mixité sociale, interconnaissance des habitants) que sur le plan environnemental (performance énergétique, déplacements doux, préservation de la biodiversité et de la qualité paysagère). Ils ont privilégié une forte densité des logements (22/ha) et une part importante de la surface dédiée aux espaces publics :

- liaisons douces en bord de ruisseau ;
- aire de jeux mettant en scène l'eau de pluie ;
- jardins familiaux.

L'imperméabilisation du sol est minimale (voirie réduite, parkings enherbés) et les eaux pluviales sont recueillies dans des noues et des prairies inondables entretenues en écopâturage.

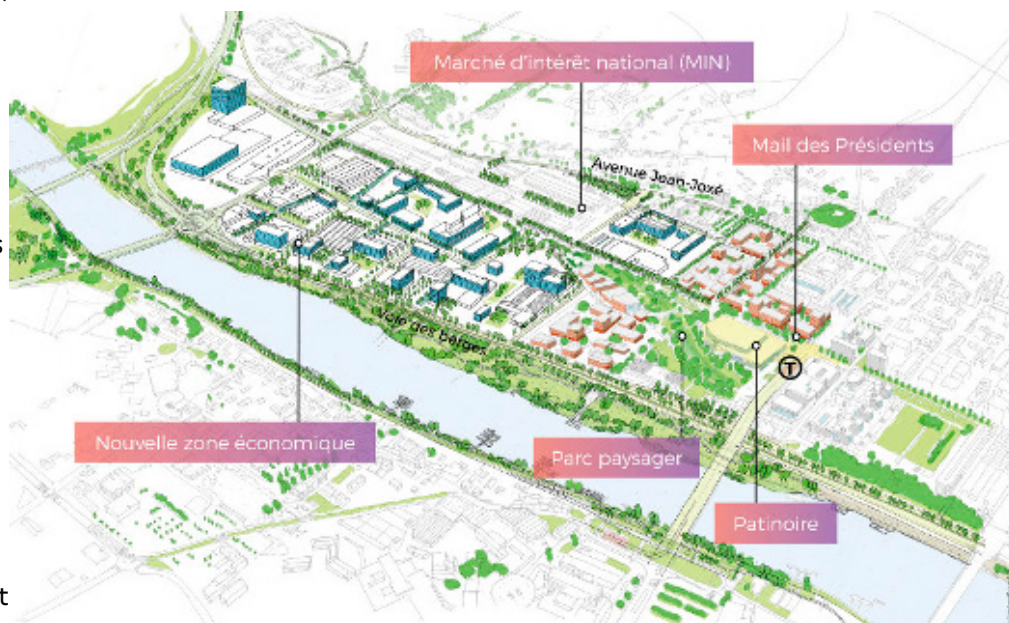
Illustration : GREThER+PHYTOLAB / AIR STUDIO



Illustration : GREThER+PHYTOLAB

La rivière renforce l'attractivité de la ville - OAP du quartier St Serge, Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire) : dans le cadre du PLUi*, plusieurs orientations d'aménagement et de programmation (OAP) donnent les grands principes d'aménagement des quartiers. L'OAP St-Serge vise à étendre le centre-ville de part et d'autre de la rivière la Maine tout en renforçant l'attractivité et l'identité de la ville grâce à la rivière et au végétal. La rivière constitue un axe structurant du développement urbain.

Un grand parc en creux accueille les crues et permet ainsi de gérer le risque inondations, les dispositions du PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) concernant les constructions sont reprises. Le parc contribue à la gestion des eaux pluviales. Il assure la continuité écologique entre les zones humides des Basses Vallées Angevines et les autres espaces naturels. C'est aussi un espace de circulations douces et une aire de détente pour les riverains et les touristes. Des équipements structurants seront construits en lisière du parc. Les accès et les vues vers la rivière seront recherchés afin de renforcer la qualité paysagère et urbaine.



*PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal

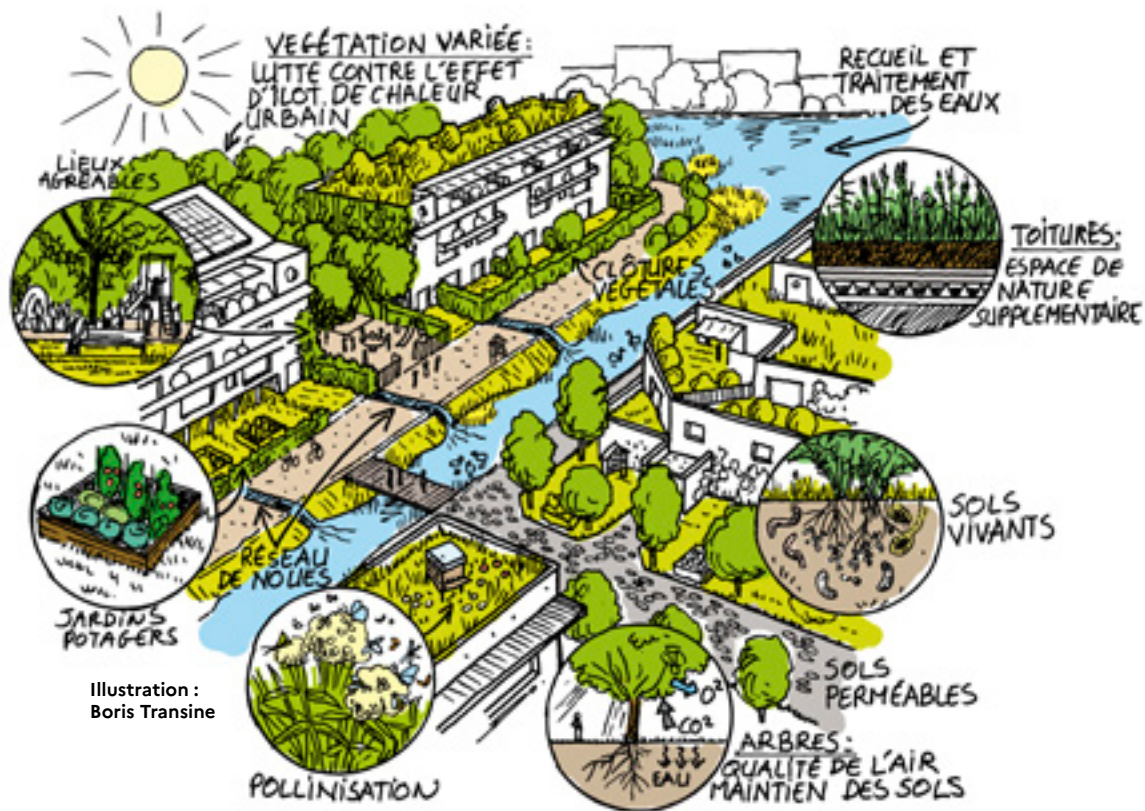


Illustration : Boris Transine

L'agence de l'eau vous accompagne dans vos projets

Eau potable, gestion intégrée des eaux pluviales, lutte contre les pollutions, préservation des cours d'eau et des zones humides... les liens entre eau et urbanisme sont nombreux.

L'agence peut apporter à vos projets en lien avec l'aménagement et l'urbanisme une aide financière de 30 à 70 %.

<http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>

Contactez-nous !

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (départ. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (départ. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)

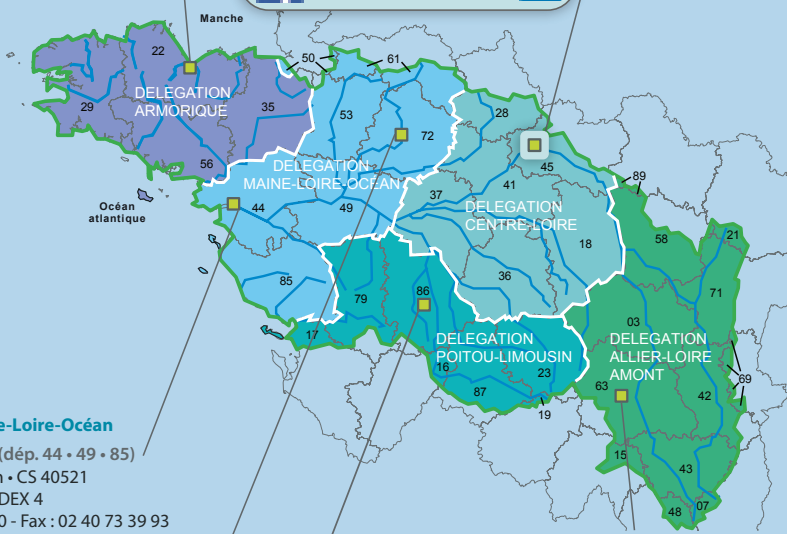
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Crédits :

Agence de l'eau Loire-Bretagne • Rédaction : Steven CAMPIGLIA • Karine LEUX • Jean-Sébastien CALLEUX

Réalisation : délégation à l'information et à la communication (& Steven CAMPIGLIA)

Iconographie : Jean-Louis Aubert, Caractier D&S, Forma6, C'ToutVu, Grether+Phytlab / Air Studio, V. Agostino, Boris Transine

ISBN : 978-2-916869-89-6